



**Délibération n° 2020-10-31-04**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Du Conseil Syndical du 31 octobre 2020**

**Objet :** Composition de la Commission Mixte Paritaire des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CCMP TEPCV)

**Rapporteur :** Sébastien GOUTTEBEL

**Secrétaire de séance :**  
Evelyne BRUN

**Date de convocation :**  
16 octobre 2020

**Nombre de délégués :**

En exercice : 140  
Présents : 75  
Pouvoir : 8  
Votants : 84

Pour : 71  
Abstention : 1  
Blancs : 7  
Non pas pris part au vote :  
5

L'an deux-mille-vingt, le trente et un octobre à dix-heures zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Le vote se déroulant à bulletin secret, la liste des participants n'est pas retranscrite.

**Secrétaire de séance** : Evelyne BRUN

Le Président rappelle que les dispositions de *l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015* relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoit la création par les syndicats intercommunaux et mixtes d'énergies, d'une commission Consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et de faciliter l'échange de données.

Elle est obligatoire pour l'exercice de nos compétences optionnelles.

Il convient de désigner 14 délégués du SIEG – TE 63 pour siéger au sein de cette commission.



Le Bureau propose à l'assemblée :

Sébastien GOUTTEBEL

Jean-Paul DURAND

Daniel LEOTY

Jean-Luc FRUCHART

Guy DUCOING

Alain ROCHE

Lilian FRITEYRE

Christian DEBARBIERI

Florence LHERMET

Antonio MARQUES

Laurent COUDUN

Daniel DUMAS

Marcel DOMINGO

Patrick AMBLARD

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve la proposition du bureau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 5 novembre 2020 et de la publication le 5 novembre 2020.